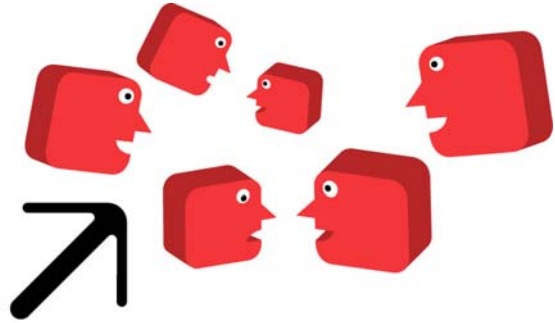




PES Council

Sofia, 22-23 November 2007



Résolution adoptée

## **L'économie sociale de marché doit primer Une nouvelle stratégie pour les fonds spéculatifs et de capital d'investissement**

Les fonds spéculatifs et de capital d'investissement constituent une grande industrie, dont l'impact sur la stabilité des marchés financiers et sur l'économie dans son ensemble n'est pas réglementé. Les actifs des fonds spéculatifs et de capital d'investissement représentent US\$3 trillions aujourd'hui et devraient atteindre US\$10 trillions fin 2010. Les cinq plus grands fonds réunis représentent des sommes supérieures aux budgets annuels des nations les plus grandes au monde à l'exception de seize pays.

Le PSE considère qu'une action est nécessaire afin de garantir que les fonds spéculatifs et de capital d'investissement agissent de façon à bénéficier non seulement leurs gestionnaires mais aussi les investisseurs, les travailleurs et d'autres parties intéressées.

Ces fonds ne sont pas assujettis aux règles de transparence et d'éthique qui s'appliquent aux autres acteurs des marchés financiers. En somme, les gestionnaires des fonds de pension et les investisseurs attirés par les gains élevés que promettent les fonds spéculatifs et de capital d'investissement ne peuvent pas évaluer les risques qu'ils supposent. De plus, la complexité de ces produits financiers rend la reddition de comptes et la gestion de risques plus difficiles au détriment de l'équilibre sur les marchés financiers et de l'économie réelle. Cette situation n'est pas acceptable.

Le PSE est également particulièrement préoccupé par l'accumulation de dettes que génèrent ces fonds spéculatifs et de capital d'investissement, en particulier à travers les rachats par endettement (ou leveraged buy-outs – LBO). Il existe un vrai danger que ces dettes ne minent complètement la confiance des marchés financiers – et les liquidités – à l'instar de la récente crise américaine du subprime ou crédit à haut risque. L'endettement qu'utilisent les fonds spéculatifs et de capital d'investissement représente un risque pour les marchés financiers en soi, comme l'ont démontré les récents événements.

Le PSE considère qu'il n'existe pas d'argument valable pour justifier que ces fonds spéculatifs et de capital-investissement jouissent d'un traitement différencié du reste du marché financier : ils doivent être soumis à une réglementation et à une supervision adéquates et efficaces dans le cadre de l'UE et au niveau international.

Le PSE estime que le manque de transparence, les risques à la sécurité et à la stabilité financière, la protection des services publics et la responsabilité sociale des entreprises, sans compter le poids de la dette, les pertes d'emplois imposées bien trop souvent aux entreprises



rachetées par endettement et l'évasion fiscale que pratiquent les gestionnaires de fonds, sont des problèmes sérieux qui ont trait au comportement et à la réglementation des fonds spéculatifs et de capital d'investissement.

Par conséquent, le PSE lance l'appel suivant :

- Les droits des travailleurs relatifs à la négociation collective, leur droit d'information et de consultation sont essentiels et doivent être garantis par les capitaux d'investissement avant un rachat ;
- Les syndicats et les travailleurs doivent avoir le droit d'être consultés et de recevoir les informations avant le rachat de leur entreprise ;
- Il est essentiel de veiller à la transparence des fonds spéculatifs et de capital d'investissement, à l'établissement de normes minimales de rapport, à la définition de responsabilités, à la reddition de comptes et à la divulgation de renseignements. Tous les investisseurs – y compris les fonds de pension – doivent avoir la possibilité d'évaluer de façon adéquate les opportunités et les risques que représentent tous ces fonds. La reddition de comptes ne doit pas seulement inclure une évaluation des risques et des bénéfices mais aussi l'impact social, l'effet sur l'emploi et l'environnement du fonds en question ;
- Les mesures adéquates doivent être prises par les autorités pertinentes afin de garantir que les fonds spéculatifs et de capital d'investissement ne posent aucune menace à la stabilité des marchés financiers. Des limites à l'endettement afin de diminuer les risques de cessation de paiement doivent être pris en compte ;
- Nous demandons une taxation effective pour les gestionnaires de fonds. Il est inacceptable que les travailleurs paient des impôts sur le revenu alors que les gestionnaires de fonds ne sont taxés que sur les gains de capitaux à des taux bien inférieurs à ceux des impôts sur le revenu ;
- Nous demandons un code de conduite transparent non seulement pour les directeurs des entreprises qui sont rachetées afin d'éviter les conflits d'intérêt mais aussi pour les banquiers d'investissement et les gestionnaires de fonds spéculatifs et de capital d'investissement ;
- Le Groupe de travail du G8 chargé de cette question devrait prendre en considération les principes énoncés ci-dessus dans la formulation de ses conclusions.

Le PSE estime que les marchés financiers doivent fournir les liquidités nécessaires pour financer les investissements à long terme requis pour développer l'économie de l'Europe et il appuie les actions visant à garantir que cette fonction soit remplie par les marchés financiers. Le PSE considère que les principes énoncés ci-dessus peuvent contribuer à assurer que des entreprises saines ne soient pas mises en danger dans leurs projets d'investissement à long terme. En bref, les fonds spéculatifs et de capital d'investissement doivent appuyer l'économie réelle et non œuvrer en son contre. Il est évident que les propositions de l'industrie des fonds spéculatifs et de capital d'investissement, axées exclusivement sur le profit à court terme, contrastent fortement avec les objectifs à long terme de Lisbonne, qui sont fondamentaux pour le développement de l'Europe.

